

Décision n°
2026.004

17/06/2026



Nature de l'acte :
Commande publique

OBJET :

**CONTRAT D'ASSISTANCE
SUR LES OPERATIONS
D'INVESTISSEMENT ET LE
SUIVI ORGANISATIONNEL
DES SERVICES**

**Marché de prestation
de service avec
l'entreprise ERNST
& YOUNG**

Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche (Corrèze),
Eddie MARCOS,
Vu l'article L. 2122-22 (4°) du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération n°2026.032 du conseil municipal du 21 mars 2026,
déléguant certains de ses pouvoirs au maire, et notamment le pouvoir « de
prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et
le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision
concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;
Vu la proposition présentée par l'Entreprise ERNST & YOUNG pour une
assistance de la commune dans le cadre de ses activités, notamment sur les
opérations d'investissement et le suivi organisationnel des services ;
Considérant que dans le cadre de la bonne organisation des services, il est
nécessaire de conclure un tel contrat de prestation d'assistance de la
commune ;

DÉCIDE

- Article 1 –** De donner son accord pour la signature d'un contrat concernant
l'assistance de la commune dans le cadre de ses activités,
notamment sur les opérations d'investissement et le suivi
organisationnel des services, avec l'entreprise ERNST &
YOUNG pour un montant annuel maximal de 19 000,00 € HT.
Le contrat prendra effet le 22/06/2026 pour une période d'un an
et s'achèvera au 21/06/2027, renouvelable 2 fois.
- Article 2 –** Les versements d'acomptes liés à l'avancement d'exécution des
prestations sont autorisés.
- Article 3 –** Les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché est inscrit au
budget communal de l'exercice en cours.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 17 juin 2026,

Le Maire,



Eddie MARCOS

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 22/06/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 22/06/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260617-DC2026_04-DE
Date de télétransmission : 22/06/2026
Date de réception préfecture : 22/06/2026